

# AIGUILHE

## Les travaux du Conseil Municipal

### Séance du 14 décembre 2010

#### *Déclarations d'intention d'aliéner*

---

Après avoir pris connaissance des intentions d'aliéner sur le territoire de la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les opérations situées :

- Allée du Levant
- 1 cité Jules Vallès
- 13 rue des Planches
- 1 rue des Travailleurs

#### *Projet de déplacement des courts de tennis*

---

Le schéma directeur d'aménagement au pied du Rocher proposé par le cabinet « Itinéraire bis » et adopté en 2009, nécessitait le déplacement des deux courts de tennis situés devant la salle polyvalente, d'autant que ces courts étaient à refaire, ayant plus de 25 ans d'âge.

La décision de lancement de l'étude de faisabilité a été prise le 23 mars 2010. Un projet de construction de deux courts de tennis avait été envisagé sur une parcelle de terrain communal cadastrée AD50, située près de la route d'accès à l'hôpital Emile Roux. Cette décision permettait de maintenir un équipement digne de ce nom sur la commune et de mettre à disposition d'un club dynamique l'équipement dont il a besoin. Le coût de l'opération avait été évalué à 350 000 € HT.

Le chiffrage précis de l'estimatif de ce projet doit intégrer environ 170 000 € supplémentaires induits par la mauvaise qualité du sous-sol. Le coût global du projet s'établirait finalement, tous frais compris, à 600 000 € HT, ce qui ne correspond plus financièrement avec le contrat initial.

Le Conseil, désireux de respecter ses engagements envers le club et de maintenir le sport de tennis à Aiguilhe, décide :

- de ne pas revenir sur l'approbation du schéma directeur initial, nécessitant le déplacement des courts ;
- d'abandonner ce projet devenu trop onéreux ;
- de rechercher, en partenariat avec le club, une nouvelle solution passant, soit par une nouvelle localisation, soit par la mutualisation des équipements de ce type avec les collectivités environnantes.

#### *Prise de compétence de la Communauté d'agglomération sur « production et distribution de chaleur : création de nouveaux réseaux communautaires »*

---

Le 30 septembre dernier, la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay a entériné la prise de compétence facultative « Production et distribution de chaleur : création de nouveaux réseaux communautaires »

Cette compétence a été prise pour pouvoir réaliser un réseau de chaleur desservant le centre aqua-ludique de Guitard ainsi que les établissements publics ou privés présents sur le quartier.

Pour que la compétence puisse être effective, elle doit être assortie de la décision favorable des communes à la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette nouvelle compétence de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

### *Acquisition d'un bien immobilier dans le bourg*

---

Lors de sa réunion précédente, le Conseil avait délibéré favorablement sur le principe d'acquisition d'une propriété, actuellement en vente, cadastrée AC87, sise 3 rue de Chosson et contiguë à la billetterie du Rocher.

L'estimation des Domaines confirme que le montant de mise en vente est conforme à la valeur du bien. Considérant les potentialités d'aménagement intéressantes que présente cette propriété en termes d'accessibilité et d'offre de services aux visiteurs du Rocher, le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à proposer aux vendeurs la transaction au prix de 115 000 € pour l'acquisition de cet immeuble au nom de la commune.

### *Autorisation de mandater les dépenses d'investissement de 2011*

---

Dans l'attente du vote du budget primitif 2011, le Conseil autorise le mandatement des dépenses d'investissement de l'exercice 2011, dans la limite d'un quart des dépenses d'investissement de 2010.

### *Classement d'espaces ou voiries dans le domaine public*

---

Le Conseil décide de classer dans le domaine public communal : une pointe de terrain destinée à améliorer le débouché sur la route principale, les voiries, les bas-côtés et les chemins piétonniers du lotissement « Les Hameaux Ensoleillés », opération pour laquelle les copropriétaires se sont prononcés favorablement le 26 novembre 2010, sauf pour 3 places de parking qui resteraient dans les parties communes. Ces incorporations seront faites en l'état, à l'exception de la voirie et des bas-côtés situés au droit des 2 constructions actuellement en cours (Gibert) qui devront être remis en état par le constructeur à l'achèvement des travaux.

### *Bulletin municipal*

---

Le projet de bulletin municipal à paraître en janvier 2011 est présenté et adopté par le Conseil Municipal, sous réserve de légères modifications. Lors de la parution, les conseillers seront appelés à assurer la distribution par quartier.

### *Cérémonie des vœux*

---

Il est décidé que la traditionnelle cérémonie des vœux se déroulera, en fin d'après-midi, le vendredi 21 janvier 2011 à la salle polyvalente.

## *Maison Guignabert*

---

Des désordres sont apparus, depuis 2000, sur la maison de Madame Guignabert, sise clos de Marbrune. La propriétaire a recherché la responsabilité des maîtres d'œuvre ou d'ouvrage pouvant être impliqués :

- Commune d'Aiguilhe lors de la réalisation de l'escalier du chemin du Faron ;
- Communauté d'Agglomération lors de la création de la route d'accès au Conseil Général ;
- Conseil général lors des travaux de création de parkings et de murs de soutènement.

Des échanges et des expertises multiples ont eu lieu, sans démontrer la responsabilité clairement établie de l'une ou l'autre des collectivités.

Afin de clore le litige par un règlement amiable, la proposition a été faite de partager en trois fractions égales les frais liés à la réparation des désordres, soit la somme de 8 342 € pour la part de la commune d'Aiguilhe. Cette proposition est adoptée par le Conseil Municipal.

## *Carte d'hôte*

---

La « carte d'hôte » a été mise en place par l'Office de Tourisme en 2004. Elle est délivrée par les hébergeurs qui collectent et reversent la taxe de séjour. Elle a pour but de permettre aux visiteurs des réductions dans les sites de visite ou les équipements de loisir.

Le Rocher Saint-Michel accepte la carte d'hôte permettant ainsi de visiter le rocher et la chapelle au tarif de 2,50 € au lieu de 3 €.

Le Conseil décide de renouveler cette convention annuelle pour 2011.

## *Subvention régionale*

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision favorable de la Région d'attribuer une subvention de 126 250 € pour le financement du projet de valorisation et d'accueil du Rocher Saint-Michel.

## *Ecole numérique rurale*

---

Malgré la validation du dossier, l'école de la Coustette n'avait pas été retenue, simplement par manque de financement, dans l'opération engagée au plan national pour équiper les écoles en matériel informatique et numérique. Cette situation avait amené la commune, lors du dernier conseil, à envisager l'acquisition de ces matériels, sans bénéficier de cette dotation nationale. Hors, une opération complémentaire devrait voir le jour en 2011 pour rattraper les dossiers non honorés précédemment. La commune attendra d'en savoir plus, en fin d'année, avant de procéder aux acquisitions prévues.

## *Acquisition d'un véhicule municipal*

---

Le seul camion de la commune ne suffit pas à assurer les besoins, notamment en période hivernale. Il est décidé l'acquisition d'un matériel d'occasion, de moins de 3,5 tonnes, sans doute de type Iveco, pour compenser ce manque et de voter un crédit maximal de 16 000 € HT pour cet achat.